

# La Gazette

## de Noyant d'Allier



Journal municipal trimestriel

- Nouvelle édition -

janvier 2014

N°24

Au sein de toutes entreprises ou collectivités la communication est devenue prépondérante.

Au niveau communal, le site internet, la gazette, les médias sont des outils incontournables.

Je tiens à remercier ceux qui les font vivre:

- Guy Dauchat : adjoint à la culture, à la démocratie locale et à la communication qui réalise entièrement la mise en page de cette publication ainsi que le suivi du site internet.

- La communauté de communes Bocage Sud qui assure chaque trimestre le tirage des 500 exemplaires nécessaires.

- Les associations locales qui, par les comptes-rendus de leurs nombreuses animations bénévoles rendent cette gazette encore plus attractive.

- Denis Pétillot correspondant local de la Montagne pour son travail de communication qu'il assure avec disponibilité et compétence auprès de ce quotidien.

Plusieurs articles de cette gazette font état des gestes citoyens que chacun d'entre nous devraient s'imposer :

- préconisations à prendre pour assurer un bon fonctionnement de l'assainissement ; la qualité de nos eaux en dépend.
- propreté de notre environnement.
- conseils en architecture.
- énergies renouvelables...

Des progrès ont été réalisés, mais nous devons continuer dans ce sens si nous voulons offrir à nos enfants une planète en bonne santé...

Pour terminer, je voudrais au seuil de cette nouvelle année et au nom de l'équipe municipale, vous présenter nos meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite dans votre travail et vos activités.

J'ai une pensée particulière pour les personnes souffrantes et les familles endeuillées.

*Michel Lafay*



**Le mot du Maire**

*Le Maire et son Conseil Municipal vous invitent à la cérémonie des vœux*

**Samedi 4 janvier 14h30**

*à la salle des fêtes*

### Sommaire:

P. 1	Édito
P. 2	Etat civil - Conseil des enfants - infos diverses
P. 3	Panneaux photovoltaïques - élections
P. 4	Communiqués :
P. 5	Pompiers, BDQE, CAUE, BVAD
P. 6	Associations
p. 7	« c'est déjà du passé »
p. 8	Agenda



# Etat civil 2013

## NAISSANCES

LETOUCQ	Maxence	31 août
MAURICE	Annaëlle	12 juin
NAI IM	Claire	29 oct.
NGUYEN	Ryan	24 janv.
PIGNOT	Lola	01 juillet
WITRANT BETTENCOURT	Ysée	03 juin

## MARIAGES

NGUYEN Anthony ET	ROUSSEAUX Pauline	le 03 août
RATTINA Jean ET	LÊ Thi Thanh Thuy	le 27 juillet

## DECES

CHALMIN Marcel	29 mars
CHAMOROT Daniel	7 oct.
GWIZDALA Christiane	1 février
HO Sam Hui	25 juillet
Epouse LELARGET	
LIENE Nang	17 février
Epouse FOROPON	
MOUGAMADOUISSOUPOU	
Eysa	23 janvier
Epouse APAVOU	
NGUYEN Thi Chi	14 sept.
Epouse BRASSECASSE	
NGUYEN Thi Loc	05 janvier
Epouse ABDIOL	
SAINT-LEGER Colette	23 mai
Epouse KOMRAUS	
TON NU THI PHUNG	16 mai
Epouse DUBERNET	
VO Thi Su	05 février
Epouse CORDIER	

Liste établie au  
1er décembre 2013

Nous invitons toute personne ayant vécu à Noyant ou ayant des attaches fortes avec notre village, à nous faire parvenir les informations concernant les joies et peines de la vie rencontrées au cours de l'année (naissances, mariages et décès).

# Conseil Des Enfants

Cela fait 5 ans que dans le RPI Noyant-Chatillon s'est instauré un conseil municipal de jeunes.

Des enfants de CE2, CM1 et CM2 sont élus par leurs camarades pour les représenter, deux fois par an, lors de conseils municipaux communs aux deux communes.

Les élèves présentent des projets pour l'école, la vie de la commune, le bien-être des habitants ou des solutions pratiques pour résoudre des problèmes ponctuels... Il y a ainsi eu, ces dernières années, un projet de pédibus, la création d'un sentier de randonnée, des aménagements réalisés dans les cours d'école et beaucoup d'autres choses ! Ces projets sont ensuite validés ou non par les élus qui en cas d'accord, mettront en place les moyens nécessaires à leur réalisation.

Extrait du texte de la classe de CE1 - CE2  
Article intégral sur [www.noyantdallier.fr](http://www.noyantdallier.fr)



## ELUS 2013/2014

- CE1** Ismène Termignon
- CE2** Romain Sion, Ethan Cadarossanesaib,  
Suppléante : Fiona Leclercq-Bochniak
- CM1** Rose Rabet, Hugo Enzo Jacquet,  
Esther Termignon  
suppléant Clara Brunier
- CM2** Enzo Tachon, William Sion  
suppléants Thomas Saint-Léger  
Thomas Martinet

*Le Conseil des Sages ne sera pas réuni pendant la période électorale qui s'ouvre.*

## Déjections canines

Le Conseil des Jeunes a attiré l'attention des aînés sur l'augmentation du nombre de déjections canines en différents points de notre commune.

Ils ont soumis l'idée d'acquiescer des distributeurs de sacs, afin que les propriétaires de chiens puissent ramasser les déjections de leur animal de compagnie pour les déposer dans une poubelle.

La municipalité a commandé trois distributeurs : l'un sera implanté à l'entrée du stade, un autre près de la salle des fêtes et le troisième vers le square de la poste.

**Merci d'en faire bon usage pour le bien être de tous.**



## DEFIBRILLATEUR

La commune va prochainement mettre à disposition des Noyantais un défibrillateur sur la voie publique (à proximité de la MARPA et de la caserne des pompiers).

Ce matériel de premier secours sera en grande partie financé par les caisses régionales et départementales de GROUPAMA.

Une formation sera proposée pour l'utilisation du dispositif.



## Remerciements

Sylvie Mercier, Directrice de la MARPA de Noyant, remercie tous les habitants qui ont fait des dons à « La Maison du Beau Chêne » : Légumes, fruits, électro-ménager et matériel divers.

La Maison du  
Beau Chêne



Maison d'Accueil Rural pour Personnes Âgées  
Rue de la Mine  
03210 Noyant d'Allier



## INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Le syndicat départemental de l'énergie a installé gratuitement une petite centrale photovoltaïque de 15 kw/h sur le toit de la salle des fêtes dans le cadre d'une expérimentation.



### ATTENTION

Si cette installation est très profitable à la commune, ce n'est pas toujours le cas pour les particuliers quand ce n'est pas pris en charge par des professionnels agréés et reconnus.

Depuis quelques temps des pseudo-entreprises se présentent en Mairie afin de consulter les permis de construire et de démarcher auprès des particuliers pour installer des panneaux.

**Il y a parfois de l'arnaque dans l'air !!!**

*Si vous êtes victime de ce genre de démarchage suspect, n'hésitez pas à prévenir la gendarmerie.*

Le SDE récupère l'électricité ainsi produite tandis que la commune de Noyant profite de la réfection gratuite d'un toit qui aurait nécessité des travaux onéreux à courte échéance tout en participant à la production d'énergie renouvelable.

**Une opération Gagnant - Gagnant pour la commune, pour le Syndicat Départemental de l'Énergie de l'Allier, sans oublier l'environnement.**

## Elections municipales des 23 et 30 mars 2014 Nouveautés à connaître

Peuvent voter les personnes qui sont régulièrement inscrites sur la liste électorale. Il est toujours possible de « panacher » en rayant ou en ajoutant des noms sur un bulletin de vote mais **ne peuvent être élues que les personnes qui ont déclaré leur candidature en préfecture.**

Sont élus au premier tour de scrutin, les candidats qui réunissent cumulativement :  
- la majorité absolue (plus de 50 %) des suffrages exprimés ;  
- un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits

Un suffrage est considéré comme nul si l'enveloppe contient plusieurs bulletins distincts réunissant plus de noms que de postes à pourvoir, aucun bulletin ou encore des bulletins comportant des signes distinctifs.

Un second tour est organisé si le premier tour n'a pas permis d'attribuer l'ensemble des sièges de conseillers municipaux.

Seuls peuvent se présenter au second tour **ceux qui ont fait acte de candidature au premier tour** sauf si dès le premier tour le nombre de candidats était inférieur au nombre de sièges à pourvoir. La déclaration de candidature préalable est toujours nécessaire. Même au second tour, il n'est pas possible d'élire quelqu'un qui n'a pas déclaré sa candidature.

Pour être élu au second tour, il faut obtenir le plus grand nombre de suffrages, quel que soit le nombre de votants.

Pour être élu au second tour, il faut obtenir le plus grand nombre de suffrages, quel que soit le nombre de votants.

En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est élu.

### IMPORTANT

Pour voter, la carte d'électeur seule ne suffit plus, l'électeur devra présenter une pièce d'identité :

- ◆ Carte d'identité
- ◆ Passeport
- ◆ Permis de conduire
- ◆ ...

La liste complète des documents agréés sera disponible en mairie.

## Ouverture de la mairie :

La mairie est ouverte du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ainsi que le samedi matin de 9h à 12h.

Tél. 04 70 47 21 14

mairie@noyantdallier.fr

site web : www.noyantdallier.fr

## Permanences des élus

**Michel Lafay** (Maire)

Samedi de 11 à 12h et sur rendez-vous.

**Yves Petiot** (Adjoint)

Sur rendez-vous le mercredi matin, le vendredi après-midi et le samedi matin.

**Guy Dauchat** (Adjoint)

Sur rendez-vous le mercredi après-midi et le samedi matin.

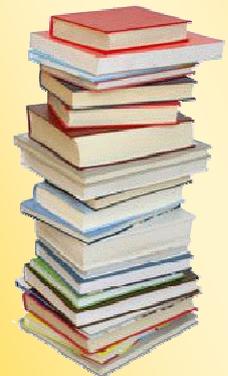
**Marie Soubrier et Frédéric**

**Fusil** (Adjoints) sur rendez-vous.

## Relais Bibliothèque

Permanences à la Mairie de 15h30 à 17h30 les vendredis :

- 10 et 24 janvier
- 7 et 21 février
- 7 et 21 mars



Plus d'infos locales sur  
[noyantdallier.fr](http://noyantdallier.fr)



## SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER

### Message du chef de centre de la caserne de sapeurs-pompiers de Noyant d'Allier

Si vous souhaitez agir en faveur du secours d'urgence (assistance aux personnes, lutte contre l'incendie) travailler en équipe, vous pouvez devenir sapeur-pompier volontaire, contactez le lieutenant Eric FERRAN ou Caporal Stéphane CLUZEL

Au 06 37 08 04 94.

Au 07 50 46 08 77

**Les sapeurs-pompiers de Noyant interviennent 150 fois par an, principalement sur cinq communes (Noyant-d'Allier, Chatillon, Cressanges, Gipcy, Meillers)**

*La population a besoin des pompiers, mais les pompiers ont aussi besoin de vous.*

Le centre de première intervention de Noyant, recrute toutes les personnes (hommes et femmes) âgées au minimum de 16 ans, qui seraient intéressées pour le devenir.



## Assainissement : COMMUNIQUE DU BDQE (Service de la qualité de l'eau au CG03)

### Ne jetez pas « l'éponge » !

« Trier » est une pratique entrée dans les mœurs depuis quelques années. Ces gestes éco-citoyens sont applicables à notre réseau d'assainissement.

L'eau est au cœur de nos pratiques quotidiennes : se laver, tirer la chasse d'eau ou faire la vaisselle, etc. Les eaux usées sont évacuées par le réseau d'assainissement de façon gravitaire ou relevées à l'aide de pompes. Elles sont ensuite traitées en station d'épuration avant de rejoindre le milieu naturel.



Certains irréductibles ont gardé la mauvaise habitude de tout jeter dans leurs canalisations. Outre le fait que cela peut endommager leur propre installation, le système d'assainissement communal peut être touché (obstruction des canalisations, défaut des pompes de relevage, mise en charge du réseau).

N'oublions pas que toute pollution, réparation ou restauration du système d'assainissement engendre un coût pour la collectivité et se répercute irrémédiablement sur la redevance assainissement.

### Stop aux lingettes dans vos toilettes !!!

Les principes de précautions applicables en assainissement individuel, sont également valables pour l'assainissement collectif.

Proscrire les déchets solides comme les lingettes est un premier pas mais n'oublions pas les produits toxiques et les graisses qui affectent la qualité des boues et colmatent le réseau d'assainissement.

**Les circuits d'élimination de ces produits sont les suivants :**

les ordures ménagères (couches, lingettes, produits hygiéniques, préservatifs...) doivent finir dans les poubelles noires ;

les déchets spéciaux (huiles, solvants...) doivent être triés en déchetterie ;

les médicaments doivent être rapportés en pharmacie. Une plaquette d'information est mise à votre disposition en mairie.



**Pour préserver nos rivières, ayons les gestes éco-citoyens !**



Le CAUE est une association départementale dont les missions de *service public* ont été définies par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 qui précise, en son article premier, que "la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public". Dans l'Allier, le CAUE a été créé en 1982.

## Ses missions : conseil gratuit sur place et sur rendez-vous

### Vous conseiller

Un architecte du CAUE peut vous conseiller gratuitement très en amont de votre projet pour engager une réflexion de manière objective sans pour autant se substituer au maître d'œuvre.

Vous conseiller et vous fournir les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions, leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural (projet agricole) : information d'un bâtiment, matériaux, isolation, aménagement...

### Bien vous documenter pour mieux préparer votre projet

Le CAUE tient à votre disposition une documentation.

Certains documents peuvent être prêtés sous conditions.

Nos éditions sont téléchargeables, en format .pdf sur le site Internet, mais elles peuvent être également retirées gratuitement dans nos locaux ou être expédiés par voie postale (une participation en timbres est demandée pour les frais de port).

### Conseiller la collectivité

Être à la disposition de la commune qui peut consulter le plus en amont possible sur tout projet d'urbanisme, d'aménagement, d'architecture ou d'environnement.

### Sensibiliser les enfants

Développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation des publics (grand public, scolaires, amateurs) dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

Des outils pédagogiques ont été mis en place pour les enseignants mais aussi pour toute personne voulant découvrir ou redécouvrir le patrimoine naturel et bâti de l'Allier :

- Des **mallettes pédagogiques** à emprunter pour des actions scolaires ponctuelles ou sur l'année scolaire en lien avec les programmes, vous trouverez 4 mallettes (architecture, ville, paysage, patrimoine), disponible en prêt au CAUE 03 ou bien à l'inspection académique.

- Le site Internet **Patrimoine 03 Junior** sur [www.CAUE03.com](http://www.CAUE03.com) : fiches descriptives sur les paysages et les bâtiments, galeries photos, vocabulaire illustré afin de s'approprier visuellement le vocabulaire de l'architecture et du patrimoine, travaux d'écoles, quizz, cartes, liens, bibliographies...

Conseil d'Architecture  
d'Urbanisme et de l'Environnement  
14, cours Jean-Jaurès - 03000 Moulins  
Tél : 04 70 20 11 00 - Fax : 04 70 20 64 28  
[caue03@wanadoo.fr](mailto:caue03@wanadoo.fr) - [www.caue03.com](http://www.caue03.com)

*Pour prendre rendez-vous sur si te ou à notre siège, merci de nous contacter par téléphone ou nous envoyer un e-mail. Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h*



## **BVAD** (Association Bien Vivre A Domicile)

L'Association BVAD intervient auprès de personnes âgées, handicapées ou dépendantes à Noyant, ainsi que sur les communes environnantes, pour les aider dans les

actes essentiels de la vie quotidienne.

Pour tout renseignement, adressez vous lors des permanences à la Mairie de Noyant le 2ème mercredi de chaque mois de 14h à 17h, ou appelez au siège social situé au Château de Bellevue à Yzeure au 04.70.46.96.76.

**AGENDA 2014**  
**DES MANIFESTATIONS**  
**Villages Vivants** **VV**  
**Comité des Fêtes** **CF**

**Samedi 25 janvier** **VV**

Soirée cabaret avec  
 "Banana Spleen" .

**Dimanche 23 fév.** **VV**

Ciné-dimanche

**Samedi 15 mars** **VV**

Concert et soirée asiatique.

**Dimanche 16 mars** **CF**

Les Rifles.

**Samedi 19 avril** **CF**

Carnaval des enfants.

**Dimanche 18 mai** **CF**

Randonnée

**Jeudi 29 mai** **VV**

Découverte du Bocage  
 artisanal et gourmand

**Dimanche 13 juillet** **CF**

Bal populaire.

**10 au 17 août** **VV**

Exposition Arts Mêlés.

**Dimanche 10 août** **CF**

Brocante place du village.

**19 - 20 et 21 sept.** **VV**

**Cors et Accords**

Exposition, balade et concert  
 autour du cor d'harmonie.

**Samedi 15 nov.** **CF**

Dîner dansant

**Dimanche 23 nov.** **VV**

Ciné-dimanche

**Dimanche 25 nov.** **CF**

Téléthon

**Les mardis Ap. midis** **VV**

Atelier Arts Mêlés

**Prochaine Gazette**

Le numéro 25 de la gazette  
 paraîtra fin mai, après les élec-  
 tions municipales.

La date limite du dépôt des  
 articles est fixée au samedi 19  
 avril 2014.

# ...ASSOCIATIONS

## ASSEMBLEE GENERALE « VILLAGES VIVANTS »



**L'association Villages Vivants a réuni ses membres pour son assemblée générale annuelle, l'occasion de faire le point sur les manifestations de l'année écoulée et de planter les premiers jalons pour 2014.**

Après l'adoption à l'unanimité du rapport moral et du rapport financier, les participants ont reconduit le tiers sortant du bureau avant d'échanger sur les projets de 2014 (voir ci-contre).

L'assemblée a ensuite pris un repas convivial au Petit d'Asie.

Les participants ont eu une pensée pour leur ami Dan Chamorot récemment disparu.

## ASSEMBLEE GENERALE « COMITE DES FETES »



**L'assemblée générale du Comité des Fêtes, a eu lieu le 29 novembre**

**2013 :**

**bilan satisfaisant avec une fréquentation en hausse, un nouveau membre, renouvellement du bureau et établissement du calendrier des manifestations 2014 (voir ci-contre).**

**Composition du bureau :**

Présidente :	Martine Meunier
Vice-Président :	Jacky Dumont
Trésorière :	Agnès Bernard
vice-Trésorier :	René Cordier
Secrétaire :	Laura Briand
Secrétaire adjoint :	Thierry Chevalier

# C'EST DEJA DU PASSE...



## REPAS CCAS

Les quatre-vingt dix convives ont été reçus à la Maison du Beau Chêne pour le traditionnel repas du CCAS.

Les invités ont apprécié le repas préparé par notre traiteur local Didier Petit du restaurant le "Sourire de Noyant". Les gâteaux avaient été confectionnés par notre boulanger.

Les invités eurent droit ensuite à des animations de qualité : danses asiatiques présentées par une troupe formée à l'occasion des Débredinades de cette année et spectacle de magie.

## Balade littéraire

L'association "Pre-texte" a organisé sa troisième balade littéraire en présence de Jeanne Cressanges.

Des textes de l'auteure ont été lus tout au long du trajet.

## A la découverte des champignons



90 cueilleurs se sont retrouvés le dimanche 6 octobre pour en savoir plus sur les champignons.

Après une recherche en forêt, une centaine d'espèces de champignons ont pu être identifiées et présentées aux participants selon leur dangerosité.



## DINER DANSANT

le dîner dansant du 16 novembre 2013 avec "la bande à Bardet" a été

renouvelé avec succès.

Le buffet garni de Monsieur Boire, accompagné d'un décor de table digne de cette soirée, fut apprécié.

## Ciné Dimanche



Le film de 2012 "Nos meilleures vacances" de Philippe Lelouche était programmé pour cette deuxième séance de Ciné Dimanche organisée par Villages Vivants avec l'aide logistique de la Comcom Bocage Sud.

Un verre de l'amitié, offert par l'association, a clôturé l'après-midi et une urne a recueilli les premiers dons pour le téléthon.





### 25 janvier :

- Soirée cabaret  
Villages Vivants

### 23 février :

- Ciné dimanche  
Villages Vivants

### 15 mars :

- Soirée asiatique  
Villages Vivants

### 16 avril :

- Rifles  
Comité des fêtes

### 23 mars - 30 mars :

- Elections municipales

### 19 avril :

- Carnaval des enfants  
Comité des fêtes

### **Atelier Villages Vivants**

#### **Arts Mêlés les mardis**

14H30 Salle des Fêtes



**Gardes  
pharmacie de  
Noyant**

**WE des 11 & 12 Janvier**

**WE des 8 & 9 Mars**



## **SOIREE CABARET SAMEDI 25 JANVIER avec BANANA SPLEEN**



Salle des fêtes de Noyant à 20h30

**Nouveau spectacle 2014 à ne pas manquer**

Réservations au 04 70 47 20 95

Entrée 10€ avec une boisson \* Enfant : demi-tarif

Organisation « Villages Vivants »

...Entre humour et satire, chansons burlesques et sketches parodiques, les trublions aiment à bousculer le conformisme ambiant en se gaussant aussi bien des autres que d'eux mêmes...

**La Montagne nov. 2012**

## **Samedi 15 mars 19h : Concert musique traditionnelle vietnamienne**

## **20h : Repas asiatique**

Dans la tradition des fêtes du Têt, Dragon et animations vietnamiennes accompagneront le repas asiatique servi dans la salle des fêtes pour l'année du Cheval.

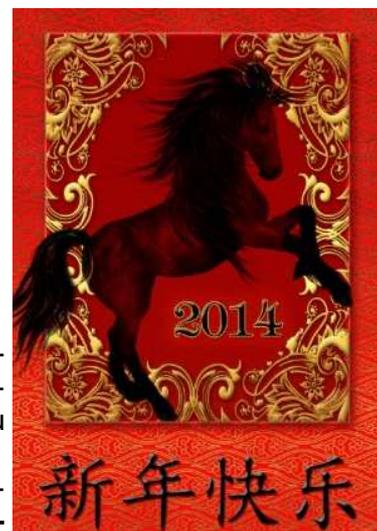
Les places étant limitées, les réservations seront ouvertes **en priorité aux Noyantais actuels ou anciens jusqu'à fin janvier.**

25€ (concert et repas) - réservations 04 70 47 20 95 ou [villages.vivants@gmail.com](mailto:villages.vivants@gmail.com)

**confirmation de la réservation à réception du paiement**

**Entrée au concert jusqu'à 19h - l'accès pour le repas ne sera possible qu'après 20h.**

**Organisation « Villages Vivants »**



## **TELETHON**

Cette année encore, le Comité des Fêtes a réuni associations et commerçants, pour la journée TELETHON du 8 décembre.

Au programme : repas asiatique, marches, belote et jeux de société, produits locaux, lâcher de ballons, urnes pour les dons... Avec des animations du Véloraïl et des « Amis de la Mine ».

